



## Contribution de Jean RENARD

Rapporteur général du Conseil de développement

renard.jean@numericable.fr

### A propos des métropoles

La décision est prise. En application de la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles) de janvier 2014, l'État a fait le choix de reconnaître 11 métropoles : Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse auxquelles s'ajoute Nice, métropole déjà créée au titre de la loi de 2010. Au 1er janvier 2016, viendront s'ajouter, sauf péripétie ultérieure toujours possible, deux autres métropoles à statut particulier : Aix-Marseille et le Grand Paris.

Jadis, il y avait 8 métropoles dites d'équilibre, du temps de la DATAR triomphante et de la politique gaulliste d'aménagement du territoire. Elles avaient été choisies après de sérieuses et solides études, avec notamment le fameux rapport Hautreux/Rochefort<sup>(1)</sup>. Je crains fort qu'il n'y ait pas eu cette fois de sérieuses études, mais un savant dosage entre grands élus. Le choix est plus politique que raisonné.

Dans l'Ouest, nous nous retrouvons ainsi avec trois métropoles, dont Brest (?) et Rennes aussi, ce qui ne va pas faciliter les relations et rapports avec Nantes.

Tout se passe comme si l'on divisait pour régner. On coupe les ailes à la seule métropole qu'est l'estuaire de la Loire et on instaure plus de concurrences que de solidarités. En revanche, Toulon passe à la trappe, l'aire urbaine dépasse les 610 000 habitants, (Brest, c'est 315 000).

Quant à Marseille, les élus sont très divisés sur ce type de statut. Notre ancien responsable de l'aménagement de l'Île de Nantes, Laurent Théry, devenu préfet doit encore convaincre. Mais Montpellier, la surdouée (!) obtient ce statut.

Une fois encore face à notre seule rivale de l'Atlantique, Bordeaux, Nantes ne fera pas le poids avec de telles divisions de l'Ouest armoricain. Mais il est vrai que la Bretagne et les bretons, du moins un certain nombre, reprendraient volontiers pour leur territoire dans la nation française ce qu'affirme le ministre de l'éducation, Aso Tero, pour le Japon : « c'est une nation, une civilisation, une langue, une culture, une race ». Donc un cas à part, à traiter avec précaution. Comme la Corse.

<sup>(1)</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Métropole\\_d'équilibre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Métropole_d'équilibre)

Si nous revenons en 1964, le choix opéré des 8 métropoles d'équilibre, sous entendu face à la puissance parisienne, paix aux mânes de Jean-François Gravier, avait été effectué en fonction de critères relatifs aux équipements présents et à l'influence sur les territoires proches. Le poids de la population ne suffisait pas, et il fallait une seule métropole par grande région. Dans ce cadre, seule Nantes-Saint-Nazaire était retenue. Rennes et Brest passaient à la trappe. Dans le classement, Nantes apparaissait en septième place avec un coefficient de 34 points (Lyon en possédait 52, Bordeaux 40 et Toulouse 36). En deuxième catégorie, se trouvait Montpellier avec 16 points et Rouen et Rennes avec 19. Quant à Brest, classée en troisième catégorie, elle culminait à 4 points (Revue Population, 1964, pp 133-137).

Certes, depuis les Trente Glorieuses bien des choses ont évolué et les classements méritent d'être revus. C'est ce qu'ont fait à deux reprises les géographes du groupe Reclus de Montpellier en de savantes comparaisons des villes européennes. Nous y renvoyons.

Mais aujourd'hui plus de savantes recherches pour appuyer ces classifications, des sondages et des palmarès dans les grands hebdomadaires suffisent ! Jouent alors toutes les compromissions possibles et des faits de représentations plus que des réalités tangibles. Nous sommes aux temps du marketing territorial.

Ainsi, le dernier essai pour mesurer le rôle des métropoles dans les technologies nouvelles, dit « French Tech » avec 9 métropoles retenues pour l'instant, d'autres les rejoindront. (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier, Rennes et Toulouse). Ou encore le sondage opéré auprès de cadres et chefs d'entreprises (Étude SIMI décembre 2014) afin de mesurer l'attractivité de 14 métropoles au travers du marché de l'immobilier de bureaux.

Et pourtant, désormais, les critères et les données ne manquent pas pour mesurer le poids, les évolutions et le contenu social des candidates au statut de métropole. Afin de se faire au sein du Conseil une opinion, on pourrait demander aux techniciens de l'agence d'urbanisme de les mettre à jour pour avoir un débat serein et de qualité le lundi 19 janvier avec M. Roussel.

En voici pour illustration quelques-uns :

Évolution 1999-2008 du pourcentage de cadres :

Toulouse + 54,5 % ; Nantes + 47,7 % ; Rennes : + 40,8 % ; Bordeaux : + 39,6 %

Population arrivée d'une autre région depuis 5 années : (mesure d'attractivité)

Toulouse : + 15,6 % ; Montpellier + 14,5 % ; Rennes + 13 % ; Nantes : + 12 % Bordeaux + 11,5 %

Évolution du nombre d'emplois (pas de source sur la durée et date)

Toulouse + 29,7 % ; Montpellier + 28,7 % ; Rennes + 23,7 % ; Nantes + 22,5 % ; Bordeaux + 19,4 %

La nécessité d'une analyse comparative des fonctions des métropoles aurait dû précéder le choix opéré. Au total, les questions ne manquent pour M. Roussel !

Une autre question à poser aux responsables politiques est aussi de nous interroger sur les fonctions et compétences des départements ayant une métropole en leur sein. L'exemple du cas lyonnais est-il souhaitable et reproductible ?

Est-il vain d'espérer des traitements particuliers de ces questions en fonction des réalités régionales ? Il y a des élections cantonales en mars. On se doit d'espérer une réponse des candidats à cette question !

La confusion entre pôles métropolitains demeure dans le vocabulaire et les territoires. Le mot pôle est utilisé à la fois pour les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire et pour le pôle à cinq villes de l'Ouest.